



Le Petit Cahier de la CGT Éduc'action

Numéro 49

Mai 2018

Équipe nationale 1er degré

Henri BARON
Elena BLOND

Fabienne CHABERT
Antoine DIERSTEIN

François-Xavier
DURAND

Malika GAUDEL
Jean GRIMAL

Yvon GUESNIER
Chrystel LEVARDON

Marc LE ROY
Jérôme SINOT

Illustrations

Marc LE ROY
Vincent PINCHAUX

Dans ce numéro :

| | |
|-----------------------------|-----|
| Édito | 1 |
| Ordonnances Blanquer | 2 |
| Assises de la maternelle | 3-4 |
| Classe exceptionnelle | 5 |
| Résultats sondage | 6 |
| Police dans l'école | 7 |
| Réforme de l'orientation | 8 |

L'édito

Autoritarisme, mépris et mauvaise foi : l'École de la confiance selon Blanquer

On pensait avoir fait le tour du sujet sur la politique du ministre, soutenue par le gouvernement et son Président. On pensait avoir assez rappelé que sa politique était teintée de réaction idéologique et de vision partielle sur les méthodes pédagogiques à mettre en œuvre dans les classes.

On savait que ce ministre, présenté comme un expert de la question éducative suite à son cursus universitaire ou institutionnel, allait revenir aux fondements de l'enseignement et nous amener à débattre des questions de fond quant aux enseignements et leurs objectifs terminaux. On savait qu'on allait entrer dans une lutte plus idéologique que sous les ministères Peillon-Hamon-Vallaud Belkacem. Tout cela on le savait et on s'y est préparé. On l'a écrit, dit et redit...

Mais on arrive tout de même encore à être surpris par la violence de ses propositions et de ses réformes. On est surpris de la violence de ses propos et de sa vision à notre égard, nous professionnel·les de l'enseignement. Lui qui se veut à l'écoute, sensible à la confrontation d'idées, qui affiche, en toute circonstance, un sourire se voulant avenant, ne cesse, semaine après semaine, de mépriser les personnels enseignants, leur travail et leur professionnalisme. Que dire à nouveau de son livret adressé en cette fin avril aux enseignant·es pour leur dire ce qu'ils·elles doivent faire... Et tout ça sans interroger l'institution, ses pratiques, ses moyens et ses obligations. Il s'en lave les mains. À bien y regarder, il ne connaît pas grand-chose des élèves, des savoirs et des apprentissages. Et en définitive, point d'expert, mais bien un politicien en pleine lutte des classes à préparer et finaliser une École à deux vitesses. Comme son chef avec la société française... Tout ce que combat la CGT Éduc'action depuis des mois et qu'elle va continuer de combattre.

J.Sinot

**Pour la CGT Educ'action, il y a urgence à se mobiliser
pour s'opposer à cette Ecole.**

**Contre toutes les attaques contre les services publics, pour
exiger une autre Ecole et une autre politique éducatives,
Tou·tes en grève le 22 mai.**



Communiqué

Apprentissage des mathématiques et du français à l'école primaire : Quand JM Blanquer veut imposer ses ordonnances.

Depuis quelques semaines, le ministère communiquait sur la publication future au Bulletin Officiel de circulaires et notes de service signées de la main du ministre lui-même et qui visent à encadrer plus fermement les pratiques pédagogiques des enseignant·es pour les maths et le français à l'école primaire. C'est aujourd'hui chose faite.

À la lecture des documents produits, on constate simplement l'application de ce que le ministre prône depuis son arrivée rue de Grenelle et que la CGT Educ'action dénonce : encadrement des pratiques pédagogiques, mise aux pas des personnels en leur supprimant toute liberté pédagogique et référence quasi exclusive aux neurosciences au détriment des autres recherches pédagogiques.

Au-delà de ces mesures publiées, la CGT Educ'action dénonce les contrevérités distillées par le ministre dans l'interview accordée à la presse. Il est en effet faux d'affirmer que ces textes sont les seuls existants à la disposition des personnels pour qu'ils exercent leur métier. En publiant ces textes, le ministre veut imposer des pratiques et instiller la confusion dans les obligations appli-

cables aux enseignant·es. C'est surtout oublier que la Code de l'Éducation et les programmes sont bien les textes réglementaires de référence auxquels les fonctionnaires de l'Éducation nationale doivent se conformer. De même, il est faux d'affirmer que ces textes publiés sont le fruit de la concertation au sein de l'Éducation alors que les organisations syndicales ou de parents d'élèves n'ont pas été associées. Il est également faux d'opposer des méthodiques pédagogiques qui *fonctionneraient* à d'autres jugées dangereuses pour les apprentissages. Comment croire que les apprentissages des élèves se feraient de manière mécanique sur la seule base de certaines études neuroscientifiques ? Comment croire que des dizaines d'années de recherches pédagogiques et de pra-

tiques diversifiées seraient à jeter aujourd'hui ? Enfin, la volonté du ministre d'imposer des manuels scolaires à tous les élèves va être confrontée à la réalité du terrain et c'est oublier que leur achat se fait par les collectivités territoriales qui ne sont pas en mesure pour le moment de le faire.

Pour la CGT Educ'action, la publication de ces textes et l'interview de JM Blanquer relèvent de la seule communication politique d'un ministre qui, plus que jamais, impose de manière autoritaire son idéologie et sa vision de l'École. Les propos du ministre traduisent une méconnaissance des pratiques de terrain et une sorte de mépris de leurs compétences. Leur enseignement ne peut que renvoyer à des pratiques de terrain, il manque donc des personnels.

À lire JM Blanquer, l'École avant son arrivée n'existait pas ou était mal faite. Les collègues apprécieront.

Face à ces nouvelles attaques à l'encontre du monde de l'Éducation, la CGT Educ'action rappelle que si « *la liberté pédagogique n'est pas l'anarchie* », elle constitue un des piliers du métier d'enseignant·e stipulé dans le Code de l'Éducation. La CGT Educ'action rappelle aussi que la réussite des élèves ne passe pas que par le lire-écrire-compter. La formation des personnels ainsi que les conditions matérielles des études (effectifs par exemple) sont aussi des facteurs déterminants. Et à ce sujet, pas un mot du ministre.

Montreuil,
le 25 avril 2018

Maternelle

Assises de la maternelle : un coup pour rien !

Les assises de la maternelle ont été réunies pendant 2 jours au cours du mois de mars 2018. S'y sont croisé·es des inspecteur·trices de maternelle, des DASEN, des recteur·trices, quelques représentant·es syndicaux·ales, des membres de l'AGEEM, des représentant·es des Rased...

Après un grand show du Président de la République et l'annonce de l'extension de l'obligation d'instruction à partir de 3 ans, les autres principales annonces ont été rapidement faites dès les deux premières heures (maintien par exemple des temps en fonction des dispositions locales et des besoins). Pas grand-chose donc de très engageant pour la suite des discussions... L'extension de l'obligation scolaire peut être perçue ou connotée comme une mesure de reconnaissance de la maternelle ou comme un marqueur de « gauche ». Certain·es y verront surtout le moyen d'enrichir les écoles privées. La loi Debré, intégrée au Code l'Éducation en 2000, instaure un contrat entre le public et les écoles privées et prévoit que l'État rémunère les enseignant·es de ces écoles et que **les collectivités publiques financent le fonctionnement de l'établissement dans les mêmes proportions**

qu'elles financent les écoles et les établissements publics. La conséquence est donc une nouvelle manne financière pour les écoles privées au détriment du public.

Si le but avait été vraiment social, il aurait été nécessaire d'étendre l'instruction obligatoire à 18 ans (le nombre d'élèves concernés aurait été bien plus conséquent), de freiner le développement de l'apprentissage à 14 ans ou de s'attaquer à la sortie du système à 16 ans. Ici, c'est une mesure anecdotique puisqu'elle concerne moins de 5 % de la classe d'âge.

Mais aussi anecdotique soit elle en terme d'enfants concernés, la CGT Éduc'action se félicite d'une telle décision qui est une très vieille revendication de notre syndicat. Elle n'oublie pas surtout que c'est la Loi sur le financement des écoles privées qui est scandaleuse et que nous devons combattre. Et ce n'est pas parce que Macron fait un



cadeau au privé qu'on devrait renoncer à une revendication qui devra permettre à tous les enfants ne pas rester sur le bord de la route. La CGT Éduc'action rappelle qu'il reste du chemin pour accéder à notre volonté de scolarisation dès 2 ans pour les familles qui le souhaitent.

Pour le reste des débats, ces assises n'ont été qu'une sé-

(Suite page 4)

**Pour la CGT
Éduc'action,
la maternelle a
un rôle
prépondérant
pour
l'enseignement,
la
sociabilisation
et la mixité**

En définitive, nous avons assisté à un non-événement, une coquille largement vide où la question particulière de l'enseignement et celle de la prise en charge des élèves en maternelle ont été grandement oubliées. La faute à la constitution des tables rondes et aux origines professionnelles des intervenant·es où les enseignant·es ont été les grand·es oubli·es et où la parole aux organisations syndicales a été inexistante.

(Suite de la page 3)

rie d'exposés concernant les enfants en âge d'aller à la maternelle : beaucoup de choses avaient à voir avec le développement de l'enfant en général et particulièrement avec la petite enfance de 0 à 3 ans. Il a été rappelé que des locaux adaptés et la formation des personnels sont des conditions nécessaires. Quant aux effectifs, ils ont été très peu évoqués, hélas !

Les théories de l'attachement ont-elles aussi été largement évoquées. Il est vrai que les enseignant·es n'ont pas reçus de formation spécifique de la part de leur institution. Pour autant, c'est oublier que de nombreux·ses collègues ont pris sur elles-mêmes pour se former et adapter leur travail à leurs jeunes élèves. Pour quelques intervenant·es, l'école maternelle est apparue stigmatisante pour certaines familles, anxiogène pour certains enfants du fait de son manque de formation aux théories de l'attachement.

Plusieurs lieux communs ont malheureusement été énoncés tels que la pratique de la musique et des arts en classe qui seraient une bonne chose ou l'obligation

de lire des histoires aux enfants, et si possible faire des lectures dynamiques. Tout ce qui existe déjà et qui fait la spécificité de l'école maternelle aujourd'hui...

Cela a donné également lieu à des contradictions permanentes. La maternelle ne doit pas être seulement une anti-chambre de l'élémentaire, mais il y a eu de nombreuses interventions sur le rôle qu'elle pourrait jouer pour atténuer, ou au moins ne pas aggraver, les écarts liés aux conditions sociales et familiales des enfants qui sont si visibles dans la scolarité élémentaire.



En conclusion, quelques maigres propositions ressortent : la possibilité de coopération avec des EJE et l'invocation de la mallette des parents qui ressortirait apparemment des étages. La question de la formation spécifique à la petite en-

fance et à la maternelle est en train aussi de se dessiner. Pour la CGT Educ'action, il ne faudrait pas qu'une formation spécifique ait pour conséquence la création d'un corps spécifique avec un salaire adéquat, et qui éventuellement serait sous gestion territoriale.

En définitive, nous avons assisté à un non-événement, une coquille largement vide où la question particulière de l'enseignement et celle de la prise en charge des élèves en maternelle ont été grandement oubliées. La faute à la constitution des tables rondes et aux origines professionnelles des intervenant·es où les enseignant·es ont été les grand·es oubli·es et où la parole aux organisations syndicales a été inexistante.

Une nouvelle fois, une opération de pure communication politique à la faveur des annonces d'E Macron et l'occasion pour JM Blanquer de montrer qu'il se voulait ouvert aux échanges et apports scientifiques... Mais de concret, rien du tout...

**Fabienne CHABERT,
Laure SALVAT &
Antoine DIERSTEIN**

Carrière

PPCR ET CLASSE EXCEPTIONNELLE: LE POIDS DES CHIFFRES

Exemple dans les Alpes-Maritimes. Curieuse méthode que celle qui consiste à s'écharper sur des détails administratifs d'une parodie de CAPD, sans parler du fond. Signé sous le quinquennat Hollande, le PPCR impacte l'ensemble des Fonctions publiques... et principalement les enseignant-es.

Pour rappel le PPCR est un dispositif instauré sous François Hollande consistant à la fois en une légère revalorisation des carrières par l'intermédiaire des échelons, avec un tour de passe-passe qui est le transfert de prime en points (qui ne change donc rien sur le salaire touché en fin de mois...), en un changement des modalités d'inspection (les fumeux-fameux rendez-vous de carrière) et enfin en la création d'un troisième grade dit « classe exceptionnelle ». Comme mentionné auparavant, la CGT, contrairement à d'autres, peut se vanter de s'être totalement opposée à ce PPCR qui, non seulement ne permet pas de rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis une dizaine d'année (et oui ! et même si tout le monde passerait à la hors classe, les chiffres sont têtus...), mais aussi met en concurrence les collègues entre eux-elles.

Nous sommes ravi-

es pour les collègues promu-es et, contrairement à ce qui a pu être écrit par certain-es, nous ne les montons pas les un-es contre les autres. L'un des scandales ne vient pas de la promotion de ces collègues, mais du fait que, dans le lot des promu-es, un très faible nombre enseignant-es « lambdas » le sont.

Le scandale ne vient pas non plus du fait que certain-es auront la chance de finir leur carrière avec un salaire décent mais que l'écrasante majorité ne le pourra pas uniquement par le biais d'un système nauséeux où l'arbitraire a pris le pas sur l'humain (10% du corps à terme).

Effectivement, **les représentant-es du personnel siégeant pour la CGT Educ'action ne se font pas les alliées de l'administration dans les commissions paritaires jugeant de**

ces promotions, qu'il-elles y soient en tant qu'élu-es ou expert-es. La CGT assume pleinement ce choix. Elle œuvre surtout pour l'équité de traitement et le respect des droits des collègues.

Pour la CGT Educ'action, si discussion il doit y avoir autour de ce grade aujourd'hui, c'est juste par rapport à son fonctionnement qui, contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, s'inscrit pleinement dans le cadre du PPCR et de l'inégalité de traitement qu'il instaure.

Contrairement à d'autres organisations, nous ne l'avons heureusement pas signé et les premières répercussions commencent malheureusement à tomber.

Tout le monde jugera...

CGT Educ'action 06

Les représentant-es du personnel siégeant pour la CGT Educ'action ne se font pas les alliées de l'administration dans les commissions paritaires jugeant de ces promotions, qu'il-elles y soient en tant qu'élu-es ou expert-es. La CGT assume pleinement ce choix. Elle œuvre surtout pour l'équité de traitement et le respect des droits des collègues.

Enquête

Ce que vous avez dit à la CGT Éduc'action...

Fin 2017, la CGT Éduc'action avait lancé une grande enquête nationale auprès des 340000 personnels du premier degré afin de faire un état des lieux de leurs conditions de travail, mais également de préciser leurs attentes vis-à-vis du métier et du travail syndical.

C'était également pour nous l'occasion de vous entendre à quelques mois des élections professionnelles de décembre 2018. **Vous êtes nombreux-ses, de toute la France, à avoir pris le temps de répondre et nous vous en remercions. Premiers éléments d'analyse.**

Concernant vos **conditions actuelles de travail**, il ressort que si majoritairement vous êtes plutôt satisfait·es de vos locaux, le matériel pédagogique et informatique de vos écoles n'est pas à la hauteur de vos attentes tout comme la gestion des dits locaux (toilettes, hygiène, chaleur dans les classes...).

La question du **temps de travail** est, plus que jamais, au cœur de vos préoccupations. Majoritairement vous l'estimez à plus de 40h par semaine ce qui confirme les données éditées par la DEPP il y a plusieurs années. Il n'est donc pas surprenant de voir que la réduction du temps de travail avec élèves est plébiscitée (21h ou

18h). Comme vous avez conscience que notre travail ne peut se faire sans échange, vous êtes très majoritairement pour que ces 18h soient complétées par des heures de concertation.

Parmi les autres difficultés et attentes, la question de la gestion quotidienne des **effectifs** de vos classes pose largement problème ainsi que celle des **obligations administratives** (livret, échanges avec la hiérarchie...).

Sans surprise, la question de la **rémunération** est centrale pour vous. Les difficultés rencontrées par de nombreux-ses collègues vous obligent à encadrer cantines ou études dirigées pour améliorer votre pouvoir d'achat. Il n'est donc pas surprenant que vous estimiez qu'une forte augmentation (400€/mois) de votre salaire est dès maintenant nécessaire.

Administrativement, le tableau que vous dressez du métier n'est pas très optimiste dans la mesure où 70% d'entre

vous ont déjà pensé à une réorientation professionnelle, et que vous estimez n'être informé·es que de vos devoirs en tant que fonctionnaires mais vos droits vous sont méconnus. 80% d'entre vous déclarent ne pas connaître leurs **droits** sur la santé et la protection au travail, ou sur les prestations sociales.

Quant aux **mutations**, tant sur les plans départemental que national, elles ne vous semblent ni claires ni transparentes ni égalitaires. Pour améliorer les conditions de mutations, le recrutement de nouveaux·elles enseignant·es et les changements des critères seraient bénéfiques. Ces manques d'informations et de connaissances indiquent clairement les lacunes de la formation initiale et continue, et soulignent tous les efforts qu'ont à fournir les organisations syndicales pour y remédier.

De façon plus générale, vous êtes très demandeur·ses de **formation syndi-**

cale concernant la carrière, le PPCR, la retraite ou la reconversion, mais aussi la souffrance au travail, démontrant ainsi que les conditions d'exercice du métier peuvent être démotivantes. Enfin, vous estimez majoritairement, que le **syndicalisme interprofessionnel** porté par la CGT est une bonne-très bonne chose (84%).

Au moment d'aborder une année électorale où vous soutiendrez l'action syndicale et un projet d'École, vous souhaitez voir porter prioritairement les revendications concernant l'augmentation du nombre d'enseignant·es pour **réduire les effectifs par classe, l'augmentation des salaires** et la refonte complète des **rythmes scolaires**. Vos attentes sont partagées par la CGT. Nos revendications ont un écho auprès des professeur·es des écoles.

Plus que jamais, **parce qu'on gagne toujours ensemble, rejoignez, soutenez et votez la CGT Éduc'action !**

Sécurité

Police dans l'école : la surenchère sécuritaire

Qui ne se souvient pas de la volonté affichée par M. Estrosi en 2017 de demander une dérogation à l'État pour faire entrer un·e policier·ère armé·e dans chaque école niçoise ? Où en sommes-nous un an après ?

« La Constitution nous autorise à mettre un policier armé dans chaque école, disposant d'un bureau et pouvant surveiller ainsi les entrées, les sorties, faire émarger des listes et effectuer une surveillance des mouvements qui pourraient paraître suspects là où nous savons que les écoles sont une

cible majeure de Daech », déclarait ainsi M. Estrosi, qui n'était alors plus maire de Nice... mais premier adjoint à la sécurité. Et d'ajouter à l'époque, l'annonce de l'embauche imminente d'une centaine de policier·ères municipaux·ales supplémentaires ! Des mesures de sécurité avaient déjà été mises en œuvre dans les écoles de Nice : panneaux métalliques autour des écoles, boutons d'alarme, nouvelles caméras, contrôle très strict des entrées interdisant de fait la présence des parents dans les



écoles, vigiles devant les écoles...

Cette nouvelle étape de la surenchère sécuritaire niçoise n'ayant finalement jamais vu le jour, les vigiles ont été remplacés début 2018 par des policier·ères effectuant des rondes.

On nous annonce à présent l'expérimentation d'un·e policier·ère en tenue, mais sans arme, dans trois écoles niçoises, en vue d'une généralisation à d'autres écoles de Nice à la rentrée prochaine. Cela va de pair avec la mise en place progressive de

nouveaux badges d'accès avec photo intégrée, confiés à un nombre de personnes très restreint, tout comme la pose dans certaines écoles déjà pourvues de grilles de pare-vue. Big Brother is watching you !!!

Aux dires du ministre Blanquer, « le policier non armé à l'intérieur de l'école est quelqu'un qui va vivre au quotidien avec les enfants et va en fait s'intégrer dans leur vie ».

Ce qui ressort d'une réunion entre des directeur·trices d'école de Nice, des policier·ères et le

responsable sécurité est que les missions de ces agents municipaux restent floues : présentes de 7h à 18h avec une pause méridienne, ils·elles ne pourraient pas intervenir à l'extérieur de l'école et interviendraient sur ce qui est PPMS, sécurité routière...

Ils·elles auraient à terme un local où ils·elles pourraient visionner l'ensemble des caméras balayant les alentours du groupe scolaire. Si l'expérimentation est "concluante", il y aurait 71 groupes scolaires définis.

La CGT Educ'action réaffirme son opposition quant à ces dérives inquiétantes, l'École d'aujourd'hui ne devant en aucun cas être assimilée dans l'esprit des élèves, dès leur plus jeune âge, aux forces de police.

CGT Educ'action 06

LES CIO MENACÉS

MACRON N'A PAS LE SENS DE L'ORIENTATION!



Retrouvez-nous sur Internet :

<http://www.cgteduc.fr/>

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/>

Orientation

Réforme de l'orientation : fermeture des CIO et mise à mort du cadre national

En s'attaquant conjointement à la réforme du lycée, de la formation professionnelle et à l'orientation dans l'enseignement supérieur, le gouvernement fait voler en éclats le système d'Orientation des élèves. Il transfère en très grande partie la gestion de l'orientation des futures bachelier-ères aux personnels enseignants en charge des classes de terminale et aux chefs d'établissement, désormais responsables de suivre et conseiller les élèves (et les familles) dans leurs choix de scolarité. La CGT Educ'action avait dénoncé ce glissement des missions vers des personnels non formés à cette question au détriment des personnels spécialisés sur l'Orientation, les PsyEn du second degré.

Si la réforme de la formation professionnelle ne prévoit pas dans un premier temps le transfert complet de la

formation aux seules régions, elle leur accorde bien celui de l'orientation. Ainsi, si les régions ont perdu le pilotage de l'apprentissage au profit des branches, la gouvernement leur offre celui des cartes de formations et de l'orientation. Un joli pactole qu'elles auront à cœur de faire fructifier localement pour garantir un retour sur investissements. C'est là la seconde attaque contre le système national actuel d'orientation. Dans ce contexte, le projet de loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel", qui sera étudié à l'Assemblée à partir du 12 avril et qui prévoit la fermeture des Centres d'informations et d'orientation ainsi que le transfert du personnel des directions régionales de l'Onisep aux régions finalise la destruction du service d'État d'orientation. Ces attaques sont inacceptables. La CGT Educ'action dénonce

depuis des années une politique de casse du service public de l'Orientation mettant en grand danger les CIO et fragilisant le service aux usager-ères. Nous dénonçons une mesure unilatérale prise par le gouvernement au profit des collectivités locales. La CGT Educ'action s'inquiète de l'égalité de traitement de l'ensemble des élèves sur le territoire, de la qualité de l'information et de l'objectivité des propositions. Elle dénonce également les conséquences sociales sur les personnels (très souvent précaires) de ce secteur. Ce projet conforte d'ailleurs notre inquiétude (survenue au moment de la création du nouveau corps) sur la possible décentralisation des PsyEN. En effet, si aujourd'hui on nous promet que ces personnels formés seront affectés dans les établissements, cette réforme globale favorisera à terme un transfert de missions, des donneurs d'ordre et donc de l'employeur.

Dès aujourd'hui, la CGT Educ'action appelle tous les personnels de l'Orientation à se rassembler et s'organiser pour faire entendre leurs voix et leur refus de cette réforme.

À remettre à un-e militant-e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex



Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél Mél@.....

Département d'exercice :

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).